Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 7

Artikel: Le Don de la Fête nationale 1969

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Don de la Fête nationale 1969

A l'époque des « blocs », des organisations continentales et universelles, où l'homme vise la lune et les étoiles, il semble à maints esprits que la Fête nationale d'un petit Etat n'a pas plus de signification que le jubilé d'une grande entreprise ou une fête de société. — Mais le 1er août n'est pas une festivité, c'est un jour du souvenir et du recueillement, que nous célébrons entre nous, et qui n'a pas plus de rapport avec les superpuissances et les voyages interplanétaires qu'une fête de famille : plus se déchaînent à l'extérieur le vacarme et l'agitation, plus on apprécie la paix et la fraternité qui règnent dans la maison. Et le petit insigne que nous portons ce jour-là montre que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Le produit du Don de la Fête nationale 1969 est destiné aux tâches nationales de la Croix-Rouge suisse. Les fonds récoltés seront plus particulièrement consacrés à la formation professionnelle du personnel soignant, aux cours, et au service des samaritains. Mais l'activité de la Croix-Rouge dans notre pays comprend encore de nombreux domaines, comme le service de la transfusion de sang, la protection civile, les secours en cas de catastrophes et la Croix-Rouge pour la jeunesse, pour n'en citer que quelques exemples.

Quand un membre de notre famille, un ami ou un collègue doit aller à l'hôpital, nous prenons aussitôt conscience qu'il ne sufift pas, pour résoudre le problème de la maladie, de construire et équiper des bâtiments : il faut aussi une organisation qui veille à mettre des infirmières et des infirmiers à disposition. La Croix - Rouge suisse s'occupe depuis la fin du siècle dernier de la formation d'un personnel soignant qualifié. Ce secteur d'activité s'est grandement développé au cours des années, spécialement depuis la seconde guerre mondiale. Si les soins aux malades sont pour l'essentiel en dehors des compétences fédérales, la formation du personnel infirmier n'en est pas moins une tâche d'intérêt national. Et comme le rayon d'activité des centres de formation déborde largement des frontières cantonales, la rationalisation de cet enseignement s'imposait. Aujourd'hui, la Croix-Rouge suisse soutient et contrôle la formation professionnelle de plus de soixante-dix écoles, qui préparent aux professions médicales auxiliaires suivantes :

Soins généraux aux malades, Hygiène maternelle et pédiatrique, Soins pratiques, Soins en psychiatrie, Laborantines médicales.

Le recrutement et la propagande en faveur des soins infirmiers, de même que la formation des cadres à l'école de perfectionnement de la Croix-Rouge, font également partie de ces tâches. Le manque de personnel qualifié oblige à décharger les hôpitaux, soit par le traitement à domicile, soit par la formation de volontaires qui servent d'auxiliaires dans les cliniques et hôpitaux.

Par des cours spéciaux, la Croix-Rouge suisse forme des infirmières diplômées qui donnent ensuite des cours au public sous le patronage de ses sections locales, par exemple pour les soins à domicile et pour l'hygiène maternelle et pédiatrique. D'autres infirmières, qui sont également formées par la Croix - Rouge pour l'enseignement, instruisent des aides-soignantes pour les hôpitaux.

Dans le domaine des premiers secours et du sauvetage, la Croix-Rouge suisse exerce des fonctions de soutien et de coordination. Diverses institutions de secours qui lui sont affiliées, en particulier l'Alliance suisse des samaritains, sont soutenues techniquement et financièrement avec le devoir de participer selon leurs possibilités, en cas de catastrophes, aux actions de secours de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge suisse est en outre l'organe d'exécution de la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage.

Le Don suisse de la Fête nationale se réjouit de pouvoir soutenir, grâce à sa collecte de cette année, les tâches nationales de la Croix-Rouge suisse.